

Programme rénovation énergétique de l'habitat privé



Département de la Vendée

Karine de SAINT MICHEL

Pôle Infrastructures et Désenclavements – Direction des Routes,
des Mobilités et de l'Habitat - Service Habitat
40 rue du Maréchal Foch – 85 923 LA ROCHE-SUR-YON Cedex
Tel : 02 28 85 86 02

karine.desaintmichel@vendee.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Favoriser la rénovation énergétique de l'habitat privé.

TYPE D'AIDE

Subvention

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Zone géographique couverte par la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée entre l'Etat et le Département de la Vendée.

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Travaux de rénovation du logement conduisant à un gain de performance énergétique au moins égal à 35 %.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

- Aide forfaitaire maximum de 250 € pour les travaux.
- Aide forfaitaire maximum de 200 € pour l'AMO
- Aide forfaitaire maximum de 250 € pour les propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah mais non bénéficiaires en cas d'urgence sociale et/ou médicale.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2022 : 170 000 €

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

En 2021 : 748 ménages ont bénéficié de ces aides, pour un montant de 210 684 €.